



ARRÊTÉ	N°	202211	0162	ST
--------	----	--------	------	----

**Interdiction de stationner et restriction de circulation
Du 25 au 27 novembre 2022
Rue des Prés**

Département de l'Eure
Commune de Saint-Marcel
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant la demande de Mme ROSE Sylvie pour un emménagement au Bâtiment 6, Résidence la Tourelle, Rue des Prés,

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera strictement interdit **du 25 au 27 novembre 2022** aux abords de l'emménagement situé Rue des Prés, 6 Bâtiment de la résidence La Tourelle. Le stationnement du camion se fera sur le trottoir avec empiètement sur demi-chaussée sans entraver la circulation des véhicules.

Article 2 : La vitesse sur cette voie sera limitée à 30 Km/h pendant toute la durée de l'emménagement.

Article 3 : La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire seront réalisés par la société de déménagement.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 22 novembre 2022

Le Maire,

Hervé PODRAZA